FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. Identification

Nom commercial : Famowood Wood Filler - Original Formula

Code du produit : 10101100

Date d'édition/Date de révision : 7/1/2015

Fournisseur : Eclectic Products Inc.
1075 Arrowsmith
Eugene, OR 97402
541-484-9621

Nom du responsable : Conformité De normalisation

Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CALL INFOTRAC
800-535-5053
001-352-323-3500

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Mastic.

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS : Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange : LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Tenir loin de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Défense de fumer. Utiliser de l'équipement électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Section 2. Identification des risques

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés ailleurs : Aucun connu.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
acetone	5-10%	67-64-1
Methyl Ethyl Ketone	5-10%	78-93-3
Poussière de bois Particules	5-10%	9004-34-6
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	1-5%	64742-89-8
rosin	1-5%	8050-09-7
propan-2-ol	1-5%	67-63-0
quartz (SiO2)	<1%	14808-60-7

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Section 4. Premiers soins

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO_2, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques du produit : Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
acetone	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).** STEL: 1782 mg/mÂ³ 15 minutes. STEL: 750 ppm 15 minutes. TWA: 1188 mg/mÂ³ 8 heures. TWA: 500 ppm 8 heures. **NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).** TWA: 590 mg/mÂ³ 10 heures. TWA: 250 ppm 10 heures. **OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).** TWA: 2400 mg/mÂ³ 8 heures. TWA: 1000 ppm 8 heures. **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Remarques: The acetone STEL does not apply to the cellulose acetate fiber industry. It is in effect for all other sectors.** STEL: 2400 mg/mÂ³ 15 minutes. STEL: 1000 ppm 15 minutes. TWA: 1800 mg/mÂ³ 8 heures. TWA: 750 ppm 8 heures.
Methyl Ethyl Ketone	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). Remarques: Substances for which there is a Biological Exposure Index or Indices** STEL: 885 mg/mÂ³ 15 minutes. STEL: 300 ppm 15 minutes. TWA: 590 mg/mÂ³ 8 heures. TWA: 200 ppm 8 heures. **NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).** STEL: 885 mg/mÂ³ 15 minutes. STEL: 300 ppm 15 minutes. TWA: 590 mg/mÂ³ 10 heures. TWA: 200 ppm 10 heures. **OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).** TWA: 590 mg/mÂ³ 8 heures. TWA: 200 ppm 8 heures. **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).** STEL: 885 mg/mÂ³ 15 minutes. STEL: 300 ppm 15 minutes. TWA: 590 mg/mÂ³ 8 heures. TWA: 200 ppm 8 heures.
Poussière de bois Particules	**NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).** TWA: 5 mg/mÂ³ 10 heures. Forme: Respirable fraction TWA: 10 mg/mÂ³ 10 heures. Forme: Total **OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).** TWA: 5 mg/mÂ³ 8 heures. Forme: Respirable fraction TWA: 15 mg/mÂ³ 8 heures. Forme: Total dust **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).** TWA: 5 mg/mÂ³ 8 heures. Forme: Respirable fraction TWA: 15 mg/mÂ³ 8 heures. Forme: Total dust **ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).** TWA: 10 mg/mÂ³ 8 heures.
propan-2-ol	**ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).** TWA: 200 ppm 8 heures. STEL: 400 ppm 15 minutes. **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).** TWA: 400 ppm 8 heures. TWA: 980 mg/m³ 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. STEL: 1225 mg/m³ 15 minutes. **NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).**

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

	TWA: 400 ppm 10 heures. TWA: 980 mg/m³ 10 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. STEL: 1225 mg/m³ 15 minutes. **OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).** TWA: 400 ppm 8 heures. TWA: 980 mg/m³ 8 heures.
quartz (SiO2)	**OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005).** TWA: 250 MPPCF / (%SiO2+5) 8 heures. Forme: Respirable TWA: 10 MG/M3 / (%SiO2+2) 8 heures. Forme: Respirable TWA: 30 MG/M3 / (%SiO2+2) 8 heures. Forme: Total dust. **OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).** TWA: 0.1 mg/m³, (as quartz) 8 heures. Forme: Respirable dust **ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).** TWA: 0.025 mg/m³ 8 heures. Forme: Respirable fraction **NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).** TWA: 0.05 mg/m³ 10 heures. Forme: respirable dust

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Ce produit peut contenir des matériaux susceptibles de dégager des particules nuisibles, lesquelles peuvent être présentes à des niveaux dangereux uniquement durant le ponçage ou l'abrasion de la pellicule séchée. Lorsque vous poncez ou abrasez le produit en pellicule sèche, portez un masque respiratoire homologué pour filtrer la poussière.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Pâte.]

Couleur : Diverses

Odeur : Non disponible.

pH : Non disponible.

Point d'ébullition : 56.111°C (133°F)

Point d'éclair : Vase ouvert: -17°C (1.4°F) []

Inflammabilité : Non disponible.

Vitesse d'évaporation : <1 (éther anhydre = 1)

Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible.

Pression de vapeur : Non disponible.

Densité de vapeur : >1 [Air = 1]

Densité relative : 1.49 à 1.58

Solubilité : Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau.

VOC (wt%) : 14.51% - 17.11%

Viscosité : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.

Matériaux incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
matières comburantes

Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Information toxicologique

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acetone	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
Methyl Ethyl Ketone	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
Poussière de bois Particules	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	>5000 ppm	1 heures
	DL50 Cutané	Rat	2001 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
rosin	DL50 Orale	Rat	7600 mg/kg	-
propan-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acetone	Yeux - Léger irritant	Humain	-	186300 parts per million	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 microliters	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	395 milligrams	-
Methyl Ethyl Ketone	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 14 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
propan-2-ol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Section 11. Information toxicologique

La pierre calcaire et l'oxyde de fer naturel entrant dans la fabrication de ce produit contiennent des impuretés de silice cristallisée. Une exposition répétée et prolongée à des poussières respirables de silice cristallisée peut augmenter les risques de développer une maladie pulmonaire invalidante appelée silicose. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) estime qu'il existe des preuves suffisantes de cancérogénicité pour les humains respirant de la silice cristallisée dans leur milieu de travail. Rédigé à partir d'études réalisées sur des travailleurs en milieu industriel et professionnel, le neuvième rapport sur les agents cancérigènes du NTP (National Toxicology Program; États-Unis) indique que la silice cristallisée (respirable) est une substance comportant des effets cancérigènes connus pour les humains.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Poussière de bois Particules quartz (SiO2)	- -	1 1	- Est un cancérogène humain connu.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acetone Methyl Ethyl Ketone propan-2-ol	Catégorie 3 Catégorie 3 Catégorie 3	Non applicable. Non applicable. Non applicable.	Effets narcotiques Effets narcotiques Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables : Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Section 11. Information toxicologique

Voie	Valeur ETA
Orale Cutané Inhalation (gaz)	31050.4 mg/kg 51058.4 mg/kg 114824 ppm

Section 12. Information sur l'écologie

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
acetone	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré) Algues - Ulva pertusa Daphnie - Daphnia magna - Néonate	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours
Methyl Ethyl Ketone	Aiguë CE50 >500000 µg/l Eau de mer Aiguë CE50 5091000 à 6440000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce	Algues - Skeletonema costatum Daphnie - Daphnia magna - Larve Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures 48 heures 96 heures
propan-2-ol	Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 1400000 µg/l	Crustacés - Crangon crangon Poisson - Gambusia affinis	48 heures 96 heures

Persistance et dégradabilité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
rosin	-	-	Non facilement

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro NU	1993	1993	1993	1993
Nom officiel d'expédition UN	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S. A. (Acetone, Methyl Ethyl Ketone)	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S. A. (Acetone, Methyl Ethyl Ketone)	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (Acetone)	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (Acetone)
Classe(s) de danger relatives au transport	3	3	3	3
Groupe d'emballage	II	II	II	II
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	: < 0.3 gal		**Emergency schedules (EmS)** F-E. S-E **Remarks** Eligible to be shipped as limited quantity. See applicable regulations.	Eligible to be shipped ID8000. See applicable regulations.

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Information réglementaire

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 311/312

Classification : Risques d'incendie
Risque immédiat (aigu) pour la santé

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	%
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Zinc Stearate	557-05-1	1-5
Avis du fournisseur	Zinc Stearate	557-05-1	1-5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copie et redistribution de la FDS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.

Californie prop. 65

Attention: Ce produit contients des ingrédients qui, selon l'état de la Californie, causeraient le cancer.

La classification de la silice cristalline par le gouvernement de Californie à titre de substance cancérigène contient la mention « particules atmosphériques de taille respirable ».

Poussière de bois Particules Éviter l'inhalation de poussière de ponçage. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire.

Section 15. Information réglementaire

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction
Poussière de bois Particules	Oui.	Non.
quartz (SiO2)	Oui.	Non.

SIMDUT (Canada) : Classe B-2: Liquide inflammable
Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Réglementations Internationales

Listes internationales : **Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Indéterminé.
Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Inventaire UE : Indéterminé.

Section 16. Renseignements supplémentaires

National Fire Protection Association (États-Unis)

Légende des abréviations : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
NU = Nations Unies

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.
Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.